



D.2024.10.16.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2024

8 - COMMUNICATION

8.2 – Convention N°2024-1037 de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et Toulouse Métropole relative au spectacle d'Opéra Urbain réalisé par La Halle de La Machine « Le Gardien du Temple – La Porte des Ténèbres » en octobre 2024.

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Toulouse Métropole est organisateur d'un événement de spectacle de théâtre de rue déambulatoire les 25, 26 et 27 octobre 2024, intitulé « Le Gardien du Temple – Opus II ». Cet événement d'une ampleur spectaculaire, mis en scène par la Compagnie La Machine, consiste au cheminement d'engins hors gabarit routier dans le centre-ville de Toulouse.

Tisséo Collectivités, autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine, est propriétaire d'installations de métro et de tramway, dont il a confié l'exploitation à Tisséo Voyageurs. Ils veillent, chacun pour ce qui le concerne, à ce que le niveau de sécurité vis-à-vis des usagers, des personnels d'exploitation et des tiers soit maintenu.

La convention proposée organise les interfaces nécessaires dans le cadre du spectacle "le Gardien du Temple – Opus II" et vise à maintenir l'intégrité des ouvrages de transport. Elle régit également les engagements en matière de communication et d'adaptation des services de mobilités mis en œuvre pour cette manifestation.

La convention prévoit notamment :

- **Les préconisations à respecter en vue de prévenir les désordres sur les ouvrages de transport, les mesures conservatoires et les contributions financières afférentes.**

En effet, lors des convoyages et lors de l'évènement, les Machines chemineront aux abords et en surplomb d'ouvrages (puits et tunnels métro, plateforme et ligne aérienne de contact tramway), il s'agit de garantir la protection de ces ouvrages.

Tisséo prend à sa charge le bureau d'étude dont l'objet est de vérifier la compatibilité du spectacle avec la stabilité des ouvrages existants, et de définir les contraintes que devra faire respecter Toulouse Métropole à la Compagnie La Machine pour prévenir l'endommagement des ouvrages.

Toulouse Métropole prend à sa charge l'Expert Judiciaire dont la mission sera de constater avant/après les ouvrages, désigner les désordres éventuels survenus et préconiser les mesures conservatoires pour en limiter l'aggravation.

- **La mise en place du partenariat de communication.**

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement, les parties s'engagent à relayer massivement l'évènement.

Tisséo s'engage à des actions de communication d'un montant de 70 000€ HT allant de l'édition d'un ticket collector, à la mise à disposition d'espaces de diffusion (sonores, visuels).

Toulouse Métropole s'engage à honorer l'achat d'espaces publicitaires sur le réseau pour un montant de 25 000€ HT et à prendre en charge les frais techniques nécessaires à la diffusion de l'évènement sur les supports de Tisséo.

- **Les engagements en matière d'adaptation de l'offre de mobilité (métro, tram, bus, Mobibus et vélôToulouse) à cette manifestation et les montants financiers associés.**

Lors du spectacle, un périmètre de sécurité sera mis en place. Les services Tisséo, Mobibus et VéloToulouse devront adapter leur fonctionnement en conséquence. En complément, et pour répondre à la fréquentation attendue, Tisséo s'engage à adapter la fréquence des lignes.

Du personnel de régulation et de sécurité sera mobilisé par Tisséo Voyageurs pour assurer le bon fonctionnement du réseau durant le spectacle.

Pour cet évènement, le coût des adaptations des services de mobilités portés par Tisséo est de 195 300€ HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention tripartite n°2024-1037 avec Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire à cet effet.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES